

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Présents : SIX Ch, SERVOIR J.P., DULAC C., GALLAND S ,ALCABEZ J., VALETTE S,ROUGÉ F, BAUMERT P, BOUNICHOU M, PEDOT R, TRIJOULET J.P ,HUOT D, LE BOURGOCQ MP, POLLARD K, DELPECH D., PETIT P, VILLEFER F TROUVÉ F

Absent excusé : BARBIER V

Secrétaire élue : D HUOT

1/ Adoption du PV du conseil municipal du 30 janvier dernier :

Le conseil municipal adopte le PV du conseil municipal du 30 janvier dernier à l'unanimité.

2/Adoption du compte administratif 2017 :

M Servoir, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2017.

a/compte administratif de la commune :

Les comptes peuvent se résumer comme ci-après :

BP COMMUNE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		3 070,81		260 685,57	-	263 756,38
Opérations de l'exercice	591 331,47	788 126,59	1 197 942,72	1 455 009,57	1 789 274,19	2 243 136,16
TOTAUX (A)	591 331,47	791 197,40	1 197 942,72	1 715 695,14	1 789 274,19	2 506 892,54
Résultats de clôture		199 865,93		517 752,42	-	717 618,35
Restes à réaliser(B)	538 045,00	276 937,00			538 045,00	276 937,00
Totaux Cumulés(A+B)	1 129 376,47	1 068 134,40	1 197 942,72	1 715 695,14	2 327 319,19	2 783 829,54
Résultats Définitifs	61 242,07			517 752,42		456 510,35

- balance générale des comptes du budget communal :

BUDGET COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISATION 2017
DEPENSES	1 197 942,72
RECETTES	1 455 009,57
RESULTAT SUR L EXERCICE	257 066,85
EXEDENT REPORTE	260 685,57
RESULTAT GLOBAL	517 752,42

SECTION D INVESTISSEMENT	REALISATION 2017
DEPENSES	591 331,47
RECETTES	788 126,59
RESULTAT SUR L EXERCICE EXCEDENT	196 795,12
EXCEDENT REPORTE	3 070,81
RESULTAT GLOBAL Excédent	199 865,93

b/compte administratif de l'assainissement :

- résumé des comptes ci joint

ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	-	24 002,22		-	-	24 002,22
Opérations de l'exercice	91 477,75	86 091,89	152 427,27	177 906,67	243 905,02	263 998,56
TOTAUX (A)	91 477,75	110 094,11	152 427,27	177 906,67	243 905,02	288 000,78
Résultats de clôture		18 616,36		25 479,40	-	44 095,76
Restes à réaliser(B)	66 836,00	-			66 836,00	-
Totaux Cumulés(A+B)	158 313,75	110 094,11	152 427,27	177 906,67	310 741,02	288 000,78
Résultats Définitifs	48 219,64			25 479,40	22 740,24	

- balance des comptes du budget assainissement :

BUDGET ASSAINISSEMENT	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISATION 2017
DEPENSES	152 427,27
RECETTES	177 906,67
RESULTAT SUR L EXERCICE	25 479,40
EXEDENT REPORTE	0,00
RESULTAT GLOBAL	25 479,40
SECTION D INVESTISSEMENT	REALISATION 2017
DEPENSES	91 477,75
RECETTES	86 091,89
RESULTAT SUR L EXERCICE	-5 385,86
EXCEDENT REPORTE	24002,22
RESULTAT GLOBAL	18 616,36

c/compte administratif de l'AEP :

- résumé des comptes AEP :

AEP	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture		70 266,85		146 235,46	-	216 502,31
Opérations de l'exercice	20 572,52	36 917,00	44 340,83	96 593,25	64 913,35	133 510,25
TOTAUX (A)	20 572,52	107 183,85	44 340,83	242 828,71	64 913,35	350 012,56
Résultats de clôture		86 611,33		198 487,88		198 487,88
Restes à réaliser(B)	66 524,00	45 000,00			66 524,00	45 000,00
Totaux Cumulés(A+B)	87 096,52	152 183,85	44 340,83	242 828,71	131 437,35	395 012,56
Résultats Définitifs		65 087,33		198 487,88		263 575,21

- balance des comptes du budget AEP :

BUDGET AEP	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISATION 2017
DEPENSES	44 340,83
RECETTES	96 593,25
RESULTAT SUR L EXERCICE	52 252,42
EXEDENT REPORTE	146 235,46
RESULTAT GLOBAL	198 487,88
SECTION D INVESTISSEMENT	REALISATION 2017
DEPENSES	20 572,52
RECETTES	36 917,00
RESULTAT SUR L EXERCICE	16 344,48
EXCEDENT REPORTE	70 266,85
RESULTAT GLOBAL	86 611,33
	Excédent

d/compte administratif RPA :

- résumé des comptes :

RPA	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat de clôture	51 627,26			40 049,28	51 627,26	40 049,28
Opérations de l'exercice	69 384,52	54 567,08	60 414,13	129 952,96	129 798,65	184 520,04
TOTAUX (A)	121 011,78	54 567,08	60 414,13	170 002,24	181 425,91	224 569,32
Résultats de clôture	66 444,70			109 588,11		43 143,41
Restes à réaliser(B)	-	-			-	-
Totaux Cumulés(A+B)	121 011,78	54 567,08	60 414,13	170 002,24	181 425,91	224 569,32
Résultats Définitifs	66 444,70			109 588,11		43 143,41

- balance des comptes RPA :

BUDGET RPA CARBONNIER		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		REALISATION 2017
DEPENSES		60 414,13
RECETTES		129 952,96
RESULTAT SUR L EXERCICE		69 538,83
EXEDENT REPORTE		40 049,28
RESULTAT GLOBAL		109 588,11
SECTION D INVESTISSEMENT		REALISATION 2017
DEPENSES		69 384,52
RECETTES		54 567,08
RESULTAT SUR L EXERCICE	Déficit	-14 817,44
Deficit REPORTE		51627,26
RESULTAT GLOBAL	deficit	66 444,70

Chaque compte administratif a été voté à la majorité en l'absence de M Six 3 abstentions F Villefer, F Trouvé, P Petit

3/ Vote des comptes de gestion :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion.

4/ Affectation des résultats :

- Il est proposé d'affecter les comptes comme ci-après au niveau du **budget général** :

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et constatant que le compte financier 2017 présente :

- un excédent d'exploitation de	517 752.42€
- un excédent d'investissement de	199 865.93€
- un reste à réaliser dépenses de	538 045.00€
- un reste à réaliser recettes de	276 937.00€
- besoin net de la section d'investissement de	61 242.07€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : 61 242.07 €
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 456 510.35 €

3 abstentions F Villefer, F Trouvé, P Petit

- Il est proposé d'affecter les comptes comme ci-après au niveau du **budget assainissement** :

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 et constatant que le compte financier 2017 présente :

- un excédent d'exploitation de	25 479.40€
- un excédent d'investissement de	18 616.36€
- un reste à réaliser dépenses de	66 836.00€
- un reste à réaliser recettes de	0€

- besoin net de la section d'investissement de 48 219.64€
-

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : **25 479.40 €**
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 0 €

3 abstentions F Villefer, F Trouvé, P Petit

- Il est proposé de reporter comme ci- après les résultats du **budget AEP** :
Vu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017et constatant que le compte financier 2017 présente :

- un excédent d'exploitation de 198 487.88€
- un excédent d'investissement de 86 611.33€
- un reste à réaliser dépenses de 66 524.00€
- un reste à réaliser recettes de 45000.00€
- besoin net de la section d'investissement de 0€
-

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : **0 €**
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 198 487.88 €

3 abstentions F Villefer, F Trouvé, P Petit

- Il est proposé d'affecter le résultat du **budget RPA** comme ci -après :

Vu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017et constatant que le compte financier 2017 présente :

- un excédent d'exploitation de 109 588.11€

- un déficit d'investissement de	66 444.70€
- un reste à réaliser dépenses de	0€
- un reste à réaliser recettes de	0€
- besoin net de la section d'investissement de	66 444.70€
-	

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice : EXCEDENT

Affectation à l'excédent reporté : **66 444.70 €**
en réserve (compte 1068)

Report à nouveau créditeur : 43 143.41 €

3 abstentions F Villefer, F Trouvé, P Petit

5/ Délibération en vue de la prise en charge des prothèses auditives pour un employé municipal avec l'aide du FIPHFP (fonds d'insertion pour les handicapés de la fonction publique territoriale) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des prescriptions au maintien dans l'emploi ont été édictées par la médecine du travail pour un agent communal, pour qui des prothèses auditives s'avèrent indispensables.

Il s'avère que la commune peut prétendre à une aide financière auprès du FIPHFP si elle fait l'avance de cette prothèse.

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du maintien dans l'emploi de faire l'avance du montant de la prothèse dans la limite du montant restant à charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires et sous réserve d'obtenir une aide auprès du FIPHFP (*Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique*).

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide sur le principe de faire l'avance du montant de la prothèse de l'agent concerné dans la limite du montant restant à charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires, et sous réserve d'être indemnisé en totalité par les organismes tels que FIPHFP
- accepte de prendre en charge sans contrepartie les frais afférents à la garantie de cet appareillage (carte avantage) estimés à 300€ environ
- autorise Monsieur le Maire à engager la dépense correspondante dans les conditions exposées ci-dessus,

- sollicite une aide auprès du FIPHFP.

6/Mise en place d'un nouveau sentier de randonnée :

M le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau sentier de randonnée, dit chemin de l'Ermitte va être créé.

Mme Rougé, conseillère municipale, initiatrice du projet, présente l'itinéraire de ce nouveau chemin qui devrait prendre le nom de Chemin de l'Ermitte.

Situé en surplomb du bourg ancien, il offre de superbes vues sur la vallée, les coteaux et le site de Fages (château et grottes).

Le conseil municipal à l'unanimité décide la création de ce sentier, demande son inscription au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), autorise M le Maire à signer les conventions de servitudes avec les propriétaires.

7/Choix d'un bureau d'étude pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de remise aux normes de l'assainissement collectif :

M le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché à procédure adaptée restreinte a été engagé pour des missions de maîtrise d'œuvre sur le programme d'assainissement 2018 2021 avec les remises aux normes des installations et des réseaux.

Sur les 8 candidatures transmises, 5 ont été retenues et invitées à communiquer une offre. Il s'agissait de : SOCAMA le groupe Dejeante, Advice/TSA, CESO et SAFEGE.

Il s'avère que seulement 3 bureaux d'étude ont donné suite.

Le rapport d'analyse ci -après a classé les offres en fonction des critères de sélection initialement retenus.

L'offre du groupe TSA Advice a été jugée comme la mieux- disante.

Le conseil municipal valide ce classement et autorise M le Maire à signer le marché correspondant avec le bureau d'étude retenu.

	DEJANTE	CESO	ADVICE/TSA
Valeur technique (sur60)	35,44	51,75	50,71
Prix des prestations (sur35)	26,15	30,57	35,00
Note environnementale (sur	0	2	2
TOTAL (sur 100)	61,59	84,32	87,71
PRIX	26 850€	27 450€	23 400€

3 abstentions F Villefer, F Trouvé, P Petit

8/Marchés du mercredi et du dimanche :

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif des emplacements pour les marchés du dimanche et du mercredi.
- Concernant le marché saisonnier du mercredi, compte tenu de la proximité de la félibrée, le conseil municipal décide de décaler la date d'ouverture au mercredi 4 juillet.
- Monsieur Alcabez adjoint en charge des marchés, informe l'assemblée que les conditions de titularisation d'un commerçant ambulant sont contraignantes et pénalisantes.

En l'état actuel du règlement, le commerçant doit justifier d'une présence calendaire soit du 1 janvier au 31 décembre.

La commission propose d'assouplir les conditions en rectifiant les articles 6 et 7 du règlement comme ci-après :

Article 6 :

• Emplacement titulaire :

Sous réserve d'un emplacement disponible correspondant à l'emprise souhaitée, il est attribué sur demande du commerçant sédentaire ou non sédentaire pouvant justifier de 34 semaines de présence effective sur les 4 derniers trimestres précédents ladite demande ou son renouvellement avec prise d'effet le 1^{er} jour du trimestre suivant.

Article 8:

• Le titulaire abonné :

Ne peut justifier du tarif abonné que le commerçant sédentaire ou non sédentaire pouvant justifier d'au moins 42 semaines de présence effective sur les 4 derniers trimestres avec prise d'effet le 1^{er} jour du trimestre suivant.

Le conseil municipal accepte de modifier le règlement du marché comme ci-dessus et adopte un avenant correspondant à l'unanimité.

9/Délibération concernant la mise en place de marchés nocturnes pour la saison estivale :

Le présent dossier est reporté à la prochaine séance.

10/ Renouvellement d'une convention avec l'ATD :

M le Maire propose le renouvellement de la convention avec le SATESE, service d'assistance technique à l'exploitation et au suivi des eaux.

Il s'agit de l'assistance apportée pour le bon fonctionnement de la station d'épuration Le coût annuel est de 2095.50€ HT

Le conseil adopte à l'unanimité cette convention et autorise M le Maire à la signer.

11/Désignation des commissions municipales:

M le Maire informe l'assemblée qu'un jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 4 décembre modifié par une ordonnance rectificative en date du 22 décembre 2017, a annulé la délibération du conseil municipal du 22 juin 2016 qui désignait les commissions permanentes facultatives au motif qu'elle ne respectait pas le principe de représentation proportionnelle.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, la répartition des sièges au sein des commissions doit respecter l'expression pluraliste de l'assemblée.

Il est cependant précisé que le législateur n'a pas imposé une procédure particulière pour la répartition des commissions.

M le Maire propose de créer 10 commissions :

- la commission VIE DES ASSOCIATIONS
- la commission RPA et SOCIAL
- la commission FETES CEREMONIES JUMELAGE FLEURISSEMENT
- la commission TOURISME COMMUNICATION
- la commission SCOLAIRE
- la commission ECONOMIE MARCHES ET COMMERCES
- la commission AVAP PLU URBANISME
- la commission MAPA travaux
- la commission CULTURE

La commission FINANCES

Il ajoute qu'il est président de droit de chaque commission et qu'il n'entre pas dans le calcul des sièges à pourvoir.

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret:

- adopte la liste des commissions comme ci-dessus
- après appel des candidatures, considérant la présence de deux listes pour chacune des commissions, décide d'appliquer le mode de calcul ci-dessus permettant d'obtenir une représentation proportionnelle des listes au plus fort reste

❖ **Commission Vie des Associations :**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 7

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.714

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	1	6
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

Vincent BARBIER

JPierre TRIJOLET

Mauricette BOUNICHOU

Richard PEDOT

Françoise ROUGE

Francette VALETTE

Patrick PETIT

❖ **Commission RPA et SOCIAL :**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 6

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 3.167

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	4	1	5
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

Claudine DULAC

Patrick BAUMERT

Françoise ROUGE

Francette VALETTE

Mauricette BOUNICHOU

Frédérique TROUVE

❖ **la commission FETES CEREMONIES JUMELAGE FLEURISSEMENT**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir 8

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.375

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	6	1	7
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

Samantha GALLAND
 JPierre TRIJOLET
 Mauricette BOUNICHOU
 Francette VALETTE
 MariPili LE BOURGOCQ
 Kirsten POLLARD
 David DELPECH
 Frédéric VILLEFER

❖ **la commission TOURISME COMMUNICATION**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir 7

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.714

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	1	6
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

Vincent BARBIER
 Jean ALCABEZ
 Kirsten POLLARD
 Françoise ROUGE

Dominique HUOT
Richard PEDOT
Frédérique TROUVE

❖ **Commission SCOLAIRE :**

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls :
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir 7
Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.714

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	1	6
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

Samantha GALLAND
Richard PEDOT
Vincent BARBIER
Jean ALCABEZ
Dominique HUOT
Jean-Pierre SERVOIR
Frédérique TROUVE

❖ **la commission ECONOMIE MARCHES ET COMMERCE :**

Nombre de votants : 19
Bulletins blancs ou nuls :
Nombre de suffrages exprimés : 19
Sièges à pourvoir 8
Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.375

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	6	1	7
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants

Jean ALCABEZ
JP Trijoulet
Samantha GALLAND
Mauricette BOUNICHOU
MariPili LE BOURGOCQ

Patrick BAUMERT
Claudine DULAC
Frédéric VILLEFER

❖ **la commission AVAP PLU URBANISME :**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir 7

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.714

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	1	6
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

JP SERVOIR
Patrick BAUMERT
Françoise ROUGE
Claudine DULAC
Francette VALETTE
David DELPECH
Patrick PETIT

❖ **la commission MAPA travaux**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir 6

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 3.167

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	0	5
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

JP SERVOIR
Patrick BAUMERT
Dominique HUOT

Jean Pierre TRIJOLET
David DELPECH
Patrick PETIT

❖ **commission CULTURE**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir 6

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 3.167

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	0	5
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

Richard PEDOT
Vincent BARBIER
Dominique HUOT
Patrick BAUMERT
Françoise ROUGE
Frédéric VILLEFER

❖ **Commission FINANCES**

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir 7

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 2.714

	VOIX	ATTRIBUTION AU QUOTIENT	ATTRIBUTION AU PLUS FORT RESTE	TOTAL
Liste Six C	16	5	1	6
Liste Petit P	3	1		1

Proclame élus les membres suivants :

JP SERVOIR
Dominique HUOT
Jean ALCABEZ
Claudine DULAC
Francette VALETTE
Vincent BARBIER
Patrick PETIT

12/ Délibération limitant le nombre de lotos annuels organisés par une association :

Afin d'éviter tout abus, le conseil municipal décide de limiter le nombre de lotos à 2 par an et par association.

1 abstention P Petit

13/ Délibération régularisant les loyers de la RPA :

Dans le cadre de la convention APL passée avec l'Etat pour les loyers de la RPA, il est proposé de régulariser les loyers comme ci-après :

-le logement T1 bis passerait de 483.13€ à 479.81€

-le logement T2 passerait de 503.65 à 555.13€.

Ces montants de loyers réactualisés ne s'appliqueront que sur les nouveaux contrats, lors d'un changement de locataire.

Adopté par le conseil municipal à l'unanimité

Le Maire Christian SIX

